

PROCES-VERBAL
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2018

Date de convocation du Conseil municipal : 05/02/2018

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 05/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le treize février, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

10 Présents : J.F.BROUSTAUT, CH RAPIN, A. LAULAN, H. GOGA, R. NAPSANS, A. DELPONT, A. PRADEL, B. CIOTTA, N. REFAUFELET, M. DEYMIER

4 Absents ayant donné procuration : G. JOUNEAU à J.F. BROUSTAUT, M.H. PONTAL à A. LAULAN, CH COUPER à CH RAPIN, M. VERDIER à R. NAPSANS

1 Absente : Mme D. DUBOIS,

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

1- Approbation de la séance du 11 janvier 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2018 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Vote du compte administratif 2017

Mme Clatot, Trésorière de Cambes, invitée à la séance, présente l'état des dépenses et des recettes de l'année 2017.

Après avoir répondu aux demandes des conseillers sur la nature de certaines dépenses ou recettes, M. le maire quitte la séance.

M. NAPSANS désigné président, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de M. le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 12 voix pour dont 3 procurations, le compte administratif 2017 qui se décompose comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE D'EXECUTION</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Opérations exercice	569 661.29€	645 122.80€	+75 461.51€
Résultats reportés		309 994.32€	309 994.32€
<u>TOTAL</u>	<u>569 661.29€</u>	<u>955 117.12</u>	<u>+385 455.83€</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Opérations exercice	98 578.89	84 219.31€	-14 359.58€
Résultats reportés	9 461.31€		-9 461.31€
<u>TOTAL</u>	<u>108 040.20€</u>	<u>84 219.31€</u>	<u>-23 820.89</u>
Restes à réaliser	-----	-----	
Solde des restes à réaliser			

- Résultat de clôture en fonctionnement à affecter +385 455.83€
- Solde d'exécution en investissement -23 820.89€
- Solde des restes à réaliser : -----€
-
-
- **Résultat définitif de l'année 2017** **+361 634.94€.**

3- Affectation du résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif 2017, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

<u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
- résultat de l'exercice 2017	+75 461.51€
- résultat reporté exercice antérieur	+309 994.32€
- résultat de clôture à affecter	+385 455.83€
<u>Besoin de financement de la section d'investissement :</u>	
- résultat de l'exercice 2017	-14 359.58€
- résultat reporté exercice antérieur	-9 461.31€
- résultat comptable cumulé	-23 820.89€
- dépenses engagées non mandatées	-----
- recettes investissement non réalisées	-----
- <u>solde des restes à réaliser</u>	-----
Besoin réel de financement	
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
- en couverture du besoin réel de financement en <i>investissement</i>	23 820.89€ R/1068
- en excédent reporté à la <i>section de fonctionnement</i>	361 634.94€ R/002

4- Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

5- Suppression du poste d'attachée et création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Vu le départ à la retraite de Mme Marchive Rose Marie à la date du 1er mai 2018 ;

Considérant les conditions de recrutement ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 1^{er} janvier 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux ;

Vu les décrets n° 2016-596 du 12 mai 2016 et le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant respectivement à compter du 1^{er} janvier 2017, la durée de carrière et l'échelonnement indiciaire applicable au grade 'd'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe » ;

Vu l'article 34 de la loi précitée ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- La **suppression** au tableau des effectifs de la commune du poste d'attachée au 1^{er} mai 2018 ;

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1^{er} mai 2018 rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

6- Signature d'un contrat de maintenance de l'installation photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que la mise en service des panneaux voltaïques a été faite en septembre 2010.

Après avoir constaté que la production avait sensiblement baissé, nous avons essayé, en vain, de contacter l'installateur.

Par l'intermédiaire du SDEEG, la société ICnergie propose un contrat de maintenance de notre installation pour le prix de :

- la prestation de base pour 500€ HT
- la prestation avec option pour 800€ HT l'option supplémentaire recommandée par les assurances comprend une vérification faite par un bureau de contrôle agréé pour les risques de feu au niveau des onduleurs.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir :

- La prestation avec l'option pour un montant de 800€ HT

7- Taux de rémunération de l'emploi aidé

Vu la revalorisation du taux horaire du SMIC au 1^{er} janvier 2018,
Considérant que les modalités de rémunération lors de la signature du premier contrat qui prévoyait un taux horaire supérieur au SMIC,

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réévaluer le taux horaire de 2% et de le fixer à 10.08€.

8- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018

Vu l'article L.1612-1 du C.G.C.T. disposant que sur autorisation, il est possible d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant qu'il a été envisagé :

- d'installer un défibrillateur dans la salle des fêtes pour un montant de 1 528.80€ - facture France DAE,
- de changer une porte au logement communal de Rouquey pour un montant de 1 149.14€ - facture SARL Milon 3J,
- de remplacer les étagères de la classe des CM pour un montant de 545.50€ - facture IKEA.

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte ces dépenses qui seront respectivement inscrites au budget 2018, opération mairie, compte 2188 (1), opération logement communal, compte 2181, (2), opération école, compte 2184 (3).

Autorise Monsieur le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du BP 2018.

9- Signature d'une convention avec le SDIS pour l'entretien des hydrants

Vu la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Vu la délibération en date du 16 novembre 2017 relative au transfert de compétence de la contribution du SDIS à la communauté de communes et notamment l'engagement du SDIS à effectuer en contrepartie, la vérification et le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) sans assurer la prise en charge des opérations de correction des anomalies.

Considérant que le SDIS propose pour l'année 2018 d'assurer gratuitement les contrôles des

hydrants de la commune,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer la convention « relative au contrôle des Points d'Eau Incendie publics et à la gestion administrative des PEI privés » pour l'année 2018.

10- Vote du compte administratif 2017 du budget annexe-transport scolaire

M. le maire présente l'état des dépenses et des recettes 2017.

Ensuite, il quitte la séance.

M. NAPSANS demande aux conseillers de se prononcer sur ce résultat.

Après en avoir délibéré, la commission vote par 12 voix dont 3 par procuration le compte administratif 2017 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT			
<i>Opérations exercice</i>	2 259.76€	6 494.11€	4 234.35€
<i>Résultats reportés</i>		12 601.59€	
TOTAL	2 259.76€	19 095.70€	16 835.94€
INVESTISSEMENT			
<i>Opérations exercice</i>	1 375.00€	1 375.00€	0€
<i>Résultats reportés</i>	0	0	0
<i>Résultat de l'exercice</i>			*16 835.94€

11- Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe-transport scolaire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- Questions diverses :

- M. le Maire rappelle aux membres du conseil que les commissions voirie, bâtiments, et culture devront se réunir rapidement en vue de la préparation du budget 2018.
- Mme Deymier demande si tout le monde a bien reçu les documents sur l'appel à paysage envoyés par le Département. Monsieur Broustaut indique avoir participé aux réunions mais précise que le projet interviendra davantage au niveau d'un territoire car plus structurant qu'au niveau communal.
- Ce dernier revient sur sa proposition d'ouvrir un espace de rencontre accueillant une épicerie solidaire dans un local mis à disposition à des producteurs de la commune. Ce local pourrait être dans la continuité de la salle des associations bénéficiant ainsi de l'accès aux points d'eau et d'électricité. Il indique avoir sollicité l'aide du Département autant d'un point de vue financier que de l'ingénierie et fait part de sa rencontre avec 2 maraîchers de la commune qui ne souhaitent pas participer à ce projet. Les membres du conseil s'interrogent sur les participations éventuelles : « la ruche qui dit oui », « super cop », etc.
- Mme Pradel demande ce qu'il en est de la prise en charge des enfants de la commune suite à l'incendie de l'ALSH de Le Tourne. M. le Maire répond qu'il y a des places dans toutes les autres structures environnantes et que les petits tabanacais sont amenés en bus à Langoiran.

- Mme Deymier revient sur le problème du « tourne à gauche » de Rouquey coupant la D10 et du danger que représente l'arrêt de bus à cet endroit ; il est dit que la mairie a reçu du CRD de Créon une information préalable au projet de travaux d'aménagement de l'entrée du village ; toutes les phases administratives ont dû aboutir pour enfin permettre d'aborder la réalisation de ces travaux prévus depuis de longues années.
- Elle évoque également le besoin d'une boîte aux lettres en bas de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.